

Procès-verbal de la séance du Comité des directions de services de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, lundi 27 avril 2020.

À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* effective au 8 février 2020 et en vertu de l'article 299 de cette même loi, le directeur général, Monsieur Eric Racine assume les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020.

**Sont présents, Mesdames et Messieurs:**

Eric Racine	Directeur général
Alain Bachand	Directeur général adjoint intérimaire
Véronique Barbeau	Secrétaire générale intérimaire
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles - projets
François Bergeron	Directeur, service des ressources matérielles - opérations
Lynda Bonneau	Directrice, services éducatifs
Anick Héту	Directrice, affaires corporatives
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
François St-Amand	Directeur, technologies de l'information

**Directions absentes:**

Carl Morissette	Directeur général adjoint
Pascale Lapierre	Directrice, service des ressources humaines

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Eric Racine, directeur général, ouvre la rencontre à 12 h 17.

PT1920-057

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est présenté aux directions de services.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

PT1920-058

**3.1 RENCONTRE DU COMITÉ DES DIRECTIONS DE SERVICES DU 20 AVRIL 2020**

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte le procès-verbal de la rencontre du 20 avril 2020 tel que présenté.

**3.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Aucun suivi.

**4. POINTS DE DÉCISIONS**

PT1920-059

**4.1 ENTENTE DE PRÊT DE LOCAUX – MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* effective au 8 février 2020;

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires;

**CONSIDÉRANT** l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil;

**CONSIDÉRANT** que conformément à la Loi sur la sécurité civile, les municipalités ont l'obligation de prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer de la protection des personnes en cas de sinistre majeur;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford a demandé la collaboration de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs dans ce dossier;

**CONSIDÉRANT** que l'école Centrale est située sur le territoire de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford;

**CONSIDÉRANT** les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 27 avril 2020;

le Directeur général :

**INFORME** qu'il entérine le protocole d'entente avec la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford et procéder aux signatures nécessaires

**INFORME** qu'il a mandaté la directrice des affaires corporatives pour faire les suivis appropriés avec les représentants de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

PT1920-060

#### 4.2 ADHÉSION APPEL D'OFFRES REGROUPÉ – FOURNITURE DE BUREAU

**CONSIDÉRANT** l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires effective au 8 février 2020*;

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires;

**CONSIDÉRANT** l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil;

**CONSIDÉRANT** les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 27 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** que le contrat en cours vient à échéance le 30 avril 2020 et qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres ou de se joindre à un regroupement d'achat afin de poursuivre la continuité de l'offre à nos établissements;

**CONSIDÉRANT** que l'opération de transition de fournisseur nécessitera une prolongation de notre contrat actuel jusqu'au 31 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** le Mode de gouvernance – Gestion axée sur les résultats adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 22 mai 2018 (résolution No 20CC1718-111);

**CONSIDÉRANT** la Politique 3.6 – *Protection des actifs* à 3.6.6 à l'effet que le Directeur général n'autorise pas d'achats non conformes aux politiques et directives de la Commission scolaire de même qu'aux lois;

**CONSIDÉRANT** la *Politique d'acquisition de biens et de services* (PO-01) à 3.1 à l'effet d'obtenir des biens et services au meilleur rapport qualité prix disponible sur le marché et à 6.4 de favoriser les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et avantageux autant sur le plan administratif que financier;

**CONSIDÉRANT** que le contrat en cours vient à échéance le 30 avril 2020 et qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que le regroupement d'achats COLLECTO offre un contrat regroupé concernant l'achat de fourniture de bureau répondant le mieux aux besoins de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs;

**CONSIDÉRANT** que le regroupement d'achats COLLECTO sera intégré au nouveau Centre d'acquisitions gouvernementales nous offrant une plus grande pérennité pour la continuation de l'offre concernant l'achat de fourniture de bureau;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs est membre du regroupement d'achats COLLECTO et que ce dernier offre un contrat regroupé concernant l'achat de fourniture de bureau SARI 10-2019;

**CONSIDÉRANT** la collecte de nouvelles informations modifiant notre analyse d'acquisition;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'abroger la résolution PT1920-054 Appel d'offres regroupé – fourniture de bureau;

Il est donc résolu le 27 avril 2020, par le Directeur général

**D'ABROGER** la résolution *Appel d'offres regroupé – fourniture de bureau* adoptée en séance du Comité des directions de services le 20 avril 2020 portant le numéro PT1920-054;

**D'AUTORISER** une prolongation du contrat actuel jusqu'au 31 mai 2020 avec le fournisseur Mégaburo et ce, aux mêmes conditions que le contrat en vigueur;

#36-10-02-023

**D'AUTORISER** la Commission scolaire du Val-des-Cerfs à adhérer au regroupement d'achats en cours d'entente pour la fourniture de bureau avec COLLECTO – Dossier SARI 10-2019, dès le 1<sup>er</sup> juin 2020 jusqu'au 30 juin 2021 avec une possibilité de renouvellement pour une année additionnelle soit jusqu'au 30 juin 2022, pour un montant annuel estimé à 70 000\$ avant taxes, et pour un montant total estimé à 146 000 \$ avant taxes pour l'ensemble du mandat (25 mois).

**D'AUTORISER** le directeur général à signer tout document relatif à cette adhésion.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

## 5. POINTS D'INFORMATION

Aucun point d'information.

PT1920-061

## 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités,

Monsieur Eric Racine, directeur général clos la rencontre à 12 h 33.

---

Directeur général

“  
“  
“  
“  
“

---

Secrétaire générale

“  
“  
“  
“  
“